

*Périodiques non canadiens*

Il devrait y avoir des exceptions dans le domaine de la radiodiffusion comme dans celui de l'industrie des magazines. *Reader's Digest* est une exception. Ainsi, comme l'a vigoureusement soutenu le député d'Ontario, il faudrait faire une exception pour la station de télévision KVOS. Je suis originaire de la côte de l'Atlantique et j'ignore tout de KVOS. Je n'ai jamais vu une seule de ses émissions. Son émetteur est situé aux États-Unis et elle détient une licence de la Commission fédérale des communications des États-Unis. Le député d'Ontario et mes collègues de la Colombie-Britannique ont invoqué des arguments qui m'ont paru convaincants, et les recommandations sensées faites au comité par les représentants de la station KVOS m'ont laissé une impression favorable.

En réalité, KVOS est essentiellement une station de télévision canadienne. Le problème, c'est qu'elle est exploitée en vertu d'une licence américaine. J'ai lu les documents fournis par la société et entendu les témoignages présentés au comité. J'ai la conviction que, bien que l'entreprise soit exploitée en vertu d'une licence américaine, elle respecte toutes les lois canadiennes touchant la radiodiffusion. C'est manifestement dans son intérêt. Elle souscrit au code d'éthique de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, bien qu'elle n'en soit pas membre, et au code relatif à la publicité destinée aux enfants, sanctionné par l'Association canadienne des radiodiffuseurs et des stations de radiodiffusion au Canada. Pourtant, KVOS n'a pas son siège social au Canada. Plus important encore, elle est exploitée au Canada, emploie des Canadiens et a dépensé des millions de dollars chez nous. Ce sont des raisons impérieuses pour faire exception dans son cas.

On ne peut en dire autant des stations de Buffalo, ni de Plattsburg, ni de Watertown, dans l'État de New York. Ces stations visent essentiellement la région du nord, le marché canadien, plus considérable. Par contre, j'estime qu'on peut faire une exception pour cette station unique, KVOS, créée pour desservir non la petite ville de Bellingham (Washington), mais essentiellement le grand marché de Vancouver et de la plaine continentale de la Colombie-Britannique. Elle offre un bon service de télévision et un bon service public à son auditoire canadien de cette région. Elle s'est comportée en bon citoyen et assure directement des emplois très rémunérateurs à 150 Canadiens. Elle a infusé ces centaines de milliers de dollars dans les industries canadiennes du spectacle et du film.

Ce débat me semble quelque peu étrange et paradoxal. Nous sommes ici à étudier une loi qui interdirait aux annonceurs canadiens de s'adresser aux stations frontalières américaines pour leur publicité, une loi qui obligerait un bon citoyen comme KVOS, station canadienne à toutes fins que de droit, à fermer ses portes alors que notre politique de la radiodiffusion autorise et encourage les câblodiffuseurs canadiens à transmettre des émissions américaines. Je trouve cela paradoxal.

Nous étudions un bill qui vise le contenu américain de la revue *Time* et à empêcher les Canadiens d'annoncer à KVOS, station frontalière américaine, alors qu'en même temps nous autorisons les câblodistributeurs à aller s'approvisionner en émissions chez les trois grands réseaux américains. Ces émissions sont destinées à de grands marchés canadiens.

**Une voix:** Seulement à condition qu'elles en suppriment la publicité.

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, la ville de Regina est très loin de la ville américaine la plus proche.

**Une voix:** Les câblodistributeurs doivent en supprimer la publicité américaine.

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, Saint-Jean de Terre-Neuve est à des centaines de milles de la station américaine la plus proche, qui se trouve à Bangor, dans le Maine. Cette ville est loin des grands marchés de ce pays. Et pourtant, je suis convaincu que la politique gouvernementale en matière de câblodistribution a profondément gêné les télédiffuseurs canadiens. Nous parlons beaucoup du contenu canadien. Alors que nous insistons auprès de lui pour qu'il applique les règlements concernant le contenu canadien, le CRTC, agissant en vertu des pouvoirs que lui a conféré le Parlement, sabote l'existence même des stations de télévision dans le pays. Il le fait en suivant une politique qui non seulement autorise mais encourage les câblodistributeurs à retransmettre au Canada les signaux des réseaux américains. Consultez le programme des émissions télévisées pour Ottawa. Quelle est la principale station qui dessert notre ville? Ce n'est pas CTV ni Radio-Canada. C'est la station de Watertown, dans l'État de New York, dont le signal est diffusé dans notre ville par une société de câblodistribution à laquelle le CRTC a accordé une licence. Cela me semble paradoxal. On peut bien dire ce qu'on veut. Il n'en demeure pas moins que le CRTC se rend compte actuellement qu'il est dans une position plutôt comique.

On entend parler de directives visant à couper les annonces publicitaires américaines des émissions que l'on capte grâce au câble. Quel genre de politique mesquine et boucanière est-ce donc là? D'une part, le CRTC autorise les entreprises canadiennes à capter les signaux américains. D'autre part, nous leur disons qu'elles doivent couper les annonces publicitaires. En d'autres termes, nous voulons profiter des émissions que diffusent ces stations sans payer un sou. C'est tout à fait injuste et cette question est l'un des principaux points de friction entre le Canada et les États-Unis à l'heure actuelle.

Ceux qui savent quelque chose du gouvernement ou du Congrès américains connaissent le rôle et la puissance des groupes de pression des télédiffuseurs aux États-Unis. Et ne croyez pas que notre initiative a été bien vue par eux. Des membres du Congrès et des sénateurs influents de l'État de New York et de Nouvelle-Angleterre ont fait connaître leurs opinions à Ottawa par l'entremise du département d'État américain. Je le répète, notre politique actuelle en matière de câblodistribution paraît aberrante aux yeux de tous. La politique de câblodistribution, invention de M. Juneau mise en œuvre par son protégé, le président actuel du CRTC, n'est pas, à mon avis, une bonne politique pour le Canada, c'est, au contraire, une mauvaise politique qui défavorise la diffusion d'émissions à contenu canadien. Pour moi, c'est un paradoxe.

● (1550)

Au lieu d'essayer de rendre les choses difficiles à une station capable d'atteindre le marché canadien sans câble, nous devrions examiner un projet de loi susceptible de faire progresser l'industrie de la radiodiffusion de notre pays. On devrait pouvoir exploiter des stations sur un pied d'égalité sans avoir à soutenir la concurrence dans les régions trop éloignées pour recevoir le signal des stations américaines en encourageant, par une politique propre, les compagnies de câblodistribution à relier ces stations à ces régions. J'ai déjà parlé de la ville de Regina qui attend d'exploiter un permis de câblodistribution. Il y a la ville de Saint-Jean, à Terre-Neuve. Le câble entre à Edmonton, à des centaines de milles de la station la plus proche.